

ÊTRE UN « ÉDITEUR HUMANISTE » DOIT SE VÉRIFIER DANS LES FAITS

La direction du groupe L'Harmattan, propriétaire du Lucernaire, bafoue le droit des salariés

POUR SES 40 ANS, L'HARMATTAN GÂTE PARTICULIÈREMENT SES SALARIÉ-E-S DE L'ÉDITION

- **Imposition des congés**
- **Refus d'augmentation générale des salariés**
- **Refus de la mise en place d'une prime d'ancienneté**
- **Refus de prise en charge de jours enfant malade**
- **Suppression de la prime et des cadeaux de Noël**
- **Refus de revalorisation des tickets restaurant**
- **Refus d'installation de machines à café**

LES DÉLÉGUÉ-E-S DE L'HARMATTAN

- **Marianne Ravaud (déléguée syndicale)**
- **Véronique Fichet**

Les dirigeants du groupe L'Harmattan ont décidé unilatéralement et sans respect du cadre légal de mettre fin à un usage en cours depuis 2012.

Cet usage permet aux salarié-e-s de poser trois ou quatre semaines de congés en août. Mais la direction ne remplit aucune des dispositions du Code du travail qui encadrent la dénonciation d'un usage et l'organisation des congés des salarié-e-s.

A cela s'ajoute l'absence totale de dialogue malgré les deux pétitions des salarié-e-s.

Dans ce contexte, Info'Com-CGT demande à la direction, un accord entérinant :

1. Le maintien des trois semaines pour les salarié-e-s qui le souhaitent.
2. La validation des congés à tou-te-s les salarié-e-s ayant déjà pris des dispositions pour les congés.
3. Le maintien d'un poste pour tou-te-s les salarié-e-s n'ayant pas acquis les 18 jours minimum et ne souhaitant pas anticiper leurs congés.
4. La pose de trois semaines et sans condition aucune, ni de poser en décembre, ni à un autre moment.

Afin de réaffirmer la volonté de tou-te-s d'obtenir le maintien de cet accord, les salariés ont cessé le travail le 3 juillet 2015. À ce jour, les dirigeants du groupe L'Harmattan restent sourds à la mobilisation des salariés.

**Aidez-nous à faire respecter le droit
à L'Harmattan. Soutenez les salariés dans
leur cause pour se faire entendre...**

Envoyez vos messages de soutien à :
lharmattan@infocomcgt.fr

Droits des salariés, droit d'auteur, même combat

